

## COMMUNE DE CANAPLES

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

---

Membres du Conseil : 14  
Présent à la séance : 9  
Pouvoir : 1

Date de la convocation : 07 Décembre 2023  
Date de la séance : 14 Décembre 2023  
Heure de la séance : 20 heures

---

L'An deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de neuf à la salle du bibliobus, lieu ordinaire de leur séance, sous la Présidence de :

**Monsieur Marcel POISSON, Maire**

*Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.*

**Présents :**

Yasmine HAFIAN, Pascal GODARD, Léon LENNE : Adjoints au Maire  
Claudie DUHMEL, Françoise GRAUX, Isaline DEBETHUNE, Jane TEMMERMANN, Jean François GAFFET : Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

Ingrid BRASSEUR donne pouvoir à Yasmine HAFIAN

**Absents excusés :**

Anthony MEUNIER, Pauline DE SAINT RIQUIER, Céline LIETARD

**Absents non excusés :**

Alain JARDIN

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

*Madame HAFIAN Yasmine est désignée secrétaire de séance.*

**1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Novembre 2023 :**

Monsieur Le Maire fait lecture du compte rendu du conseil municipal du 17 novembre, Ledit compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Zone d'accélération des énergies renouvelables :**

La loi APER, loi d'accélération de la production des énergies renouvelables nécessite le référencement des projets avec identification des zones propices au développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.

- Projet de remplacement d'une chaudière au profit d'un chauffage aux granulés
- Proposition d'éolien
- Panneaux photovoltaïques
- Méthanisation : commune non concernée.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**SE PRONONCE en défaveur de l'éolien sur le territoire**

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

Avis	Nombre de voix
Pour	1
Abstention	4
Contre	5

**RETIENT** les propositions de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux et le terrain de la station d'épuration, remplacement de chaudière avec une chaudière aux granulés de bois

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**3. Projets pour le budget 2024 :**

3.1. Projet école : refus du permis de construire après instruction suivant le POS : pente de la toiture 19° au lieu de 20°, hauteur du grillage de la clôture 2.10 m doublée d'une haie, les ouvertures en façade sur rue doivent être plus hautes que larges.

Nouveau dépôt du permis de construire.

DETR : demande de confirmation du démarrage des travaux pour maintien de la subvention.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**OPTE** pour le dépôt du permis de construire, modifié selon les préconisations du service instructeur.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3.2. Exposition des projets : Budget communal et budget annexe assainissement

- Bâtiment scolaire : sera réalisé sur deux exercices.
- Chaudière aux granulés : Choix l'une des options proposées par la FDE
- Sécurisation du village
- Travaux de raccordement de la salle d'activité pour l'assainissement collectif.

Projet FDE : Chaudière à granulés : changement de chauffage.

Choix du scénario 4 : isolation des murs, des combles, remplacement des menuiseries, changement de chauffage pour la Mairie, le bibliobus et l'extension de l'école.

Montant total avec étude 207 755.00 € HT

Subventionnable à hauteur de 135 125.00 € (ADEME, DETR, FDE, et/ou Fond Vert) ou 166 189.00 € si davantage de subvention.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**OPTE** pour ledit scénario

**OPTE** pour la réalisation des travaux selon ledit scénario

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents se rattachant à cette délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **4. Quart d'investissement :**

Budget général :

- Tondeuse : 20 000.00 €

- Travaux raccordement à l'assainissement collectif de la salle d'activités : 51 000.00 €.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**VALIDE** les deux projets ci-dessous et les inscrits au  $\frac{1}{4}$  d'investissement au titre de l'exercice 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5. Durée amortissement de la station d'épuration :**

Report de la décision au prochain budget

#### **6. Précarité alimentaire:**

Appel aux dons par le Conseil Départemental et l'association des Maire de la Somme pour aider les associations caritatives de la somme au profit des plus démunis.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**OPTE** 1000.00 € au profit de la banque alimentaire

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **7. Location de la salle Gilbert Temmermann :**

La demande de location pour la période des fêtes de fin d'année, uniquement pour les habitants de Canaples a été acceptée à partir de 2024.

Une organisation devra être trouvée pour la réalisation de l'inventaire.

La consommation électrique lors de la location de la petite salle sera facturée à la consommation réelle de chauffage au prix réel facturé à la commune, cette décision sera prise en compte pour toute réservation et/ou location prenant effet à la date de publication du présent compte rendu.

Le m<sup>3</sup> de gaz est quant à lui facturé à 9.50 €/m<sup>3</sup>. pour la grande salle.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
VALIDE la proposition ci-dessus  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**8. Questions diverses :**

1. Balayage par la société NVRD :  
Semaine 9 : du 26 février  
Semaine 19 : Mai, avant la fête de Canaples  
Semaine 35 : avant la rentrée fin Août  
Semaine 47 : 18 novembre
2. Suite au dernier recensement : 707 habitants à Canaples
3. Commande de sel routier via la com de com
4. Renouvellement de la convention avec la CAMDA pour la dératisation : pour 4 fermes et 15 habitations, et les cours d'eau. Coût : 1 536.00 € TTC.  
Il est précisé que les fermes doivent avoir un contrat de dératisation avec une entreprise.  
**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
OPTe pour la reconduction de la convention.  
ADOpte A L'UNANIMITE**
5. La proposition du Conseil départemental aux Viviers, pour organiser des concerts dans les cafés et bars ruraux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09.

Marcel POISSON  
Maire de Canaples